

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Communautaire du mardi 14 décembre 2010 à Derval

Attribution du marché 'Gestion et exploitation de la station de prétraitement et du réseau d'assainissement de la zone des Estuaires'

La fin du marché de gestion et d'exploitation de la station de prétraitement et du réseau d'assainissement de la zone des Estuaires étant fixée au 31 décembre 2010, la Communauté de Communes avait prolongé ce contrat d'un an par une délibération votée en janvier 2010.

En vue du renouvellement du marché pour une durée de cinq années (renouvelable une fois sans pouvoir excéder six années), une procédure de consultation a été lancée le 8 novembre 2010 et une nouvelle réunion de la commission d'appel d'offres sera organisée dans les semaines à venir. Le coût estimatif de ce marché a été fixé à 30 000 € HT par an, soit un montant maximal de 180 000 € HT.

Le Président de la CCSD a été autorisé à signer le marché à procédure adapté correspondant.

Construction d'un multi accueil RAM : approbation de l'avant projet définitif et avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'agence Vignault et Faure pour la construction du multi accueil RAM intercommunal sur la commune de Derval sur les bases suivantes :

- bâtiment de 443 m² de surface utile
- coût prévisionnel des travaux : 952 678 € HT
- taux définitif de rémunération du maître d'œuvre : 11,90 %
- forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre : 90 678 €

L'architecture du bâtiment a fait l'objet de concertations approfondies avec les partenaires concernés : l'association Maison Soleil, l'équipe du RAM intercommunal, les services de protection maternelle et infantile du Conseil Général, la Caisse d'Allocations

Familiales et la commune de Derval. Le groupe de pilotage a donné un avis favorable à cette proposition lors de sa réunion plénière du 18 novembre 2010.

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité le plan de financement prévisionnel qui s'équilibre à hauteur de 1 139 402,89 € TTC pour les dépenses (travaux, aménagements extérieurs, études divers, mobilier, accompagnement du CAUE 44, etc.) et de 1 139 402,89 € TTC pour les recettes (subventions de la CAF, subvention du pôle d'excellence rurale, autofinancement, etc.). Le budget de fonctionnement prévisionnel du multi accueil s'équilibre également à 346 966 €. La subvention d'exploitation intercommunale est estimée à 131 203 € et pourra bénéficier d'un soutien financier de la CAF.

Décisions modificatives

Afin d'adapter au mieux les crédits initialement prévus, les délégués du Conseil Communautaire ont procédé à l'unanimité à un ajustement du budget général et des budgets annexes liés à l'assainissement, au SPANC et aux ordures ménagères.

Ordures ménagères : admission en non valeur

Dans le cadre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), dont le recouvrement a lieu depuis 2006, les impayés sont toujours en cours de procédure. Il en résulte que certaines personnes sont en situation d'insolvabilité. Par conséquent, le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité de mettre en perte les créances irrécouvrables des personnes en situation d'insolvabilité, dont la liste arrêtée au 22 septembre 2010 s'élève à 14 136,47 €.

Association 'Les Marches - Terres de Rencontre. Aux confins de la Bretagne, de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et du Poitou'

Pour rappel, les élus du Conseil Communautaire avaient validé en juin 2010 l'inscription de deux sites du territoire de la CCSD au Patrimoine Mondial de l'UNESCO :

- le site des Forges de la Hunaudière à Sion-les-Mines,
- les vestiges de la Tour Saint-Clair à Derval.

Entre temps, l'association 'Les Marches - Terres de Rencontres' (dont le siège se situe à Vitré) a été créée afin de coordonner les différentes actions pour le montage d'un dossier d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des villes ayant des sites majeurs faisant partie de l'ancien territoire dénommé 'Marche de Bretagne'. L'adhésion à cette association a été approuvée par l'ensemble du Conseil Communautaires, pour une cotisation annuelle de 1 552 €. Monsieur Joseph DAVID a également été nommé comme représentant titulaire de la CCSD au sein de l'association. Il sera suppléé par Monsieur Gérard MESLET et Monsieur Yvan LUCAS.

Le prochain Conseil Communautaire est prévu le mardi 25 janvier 2011 à Marsac-sur-Don.